

NOGENT-LE-ROI  
NOGENT LE ROTROU  
NONVILLIERS-GRANDHOUX  
OUERRE  
OULINS  
PONTGOUIN  
REVERCOURT  
ROHAIRE  
ROUVRES  
RUEIL-LA-GADELIERE  
SAINT-ANGE-ET-TORCAY  
SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES  
SAINT-BOMER  
SAINT-CHRISTOPHE  
SAINT-DENIS-DES-PUITS  
SAINT-DENIS-LANNERAY ( ex LANNERAY – SAINT DENIS LES PONTS)  
SAINT-ELIPH  
SAINT-EMAN  
SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS  
SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE  
SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT  
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS  
SAINT-LUCIEN  
SAINT-MAIXME-HAUTERIVE  
SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES  
SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN  
SAINT-OUEN-MARCHEFROY  
SAINT-REMY-SUR-AVRE  
SAINT-VICTOR-DE-BUTHON  
SAINTE-GEMME-MORONVAL  
SAINTIGNY (ex FRETIGNY – SAINT DENIS D'AUTHOU)  
SAULNIERES  
SAUSSAY  
SENANTES  
SENONCHES  
SOREL-MOUSSEL  
SOUANCE-AU-PERCHE  
THIRON-GARDAIS  
TREON  
TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE  
TRIZAY-LES-BONNEVAL  
UNVERRE  
VAUPILLON  
VERNOUILLET  
VERT-EN-DROUAIS  
VICHES  
VIEUVICQ  
VILLEBON  
VILLIERS-LE-MORHIER  
YEVRES

## DÉFINITION DES CATÉGORIES DES ZONES

### ARTICLE 2

**Chaque zone est divisée en 3 catégories.** Ces catégories sont définies en fonction des critères suivants : nature du sol, climat, topographie parcellaire (forme et groupement des parcelles d'une exploitation ou d'une partie

d'exploitation par rapport à son siège), possibilité ou non de drainage et d'irrigation (s'il y a nécessité), accès aux parcelles et éventuelles bordures de bois.

### **La surface de chacune des catégories doit être mentionnée au bail**

Les catégories A correspondent aux meilleures terres et meilleurs prés de chaque zone.

Les catégories B correspondent aux terres moyennes et prés moyens de chaque zone.

Les catégories C correspondent aux terres inférieures et prés inférieurs de chaque zone.

#### **Zone I**

##### **CATÉGORIE A**

Terres de limon très profond, d'excellence fertilité, d'accès facile suffisamment groupées et de dimension permettant une exploitation normale (sans nécessité d'irrigation ou de drainage).

##### **CATÉGORIE B**

Terres de limon profond, de bonne fertilité, avec possibilité d'irrigation ou de drainage, ou terres de catégorie A d'accès plus difficile ou insuffisamment groupées.

##### **CATÉGORIE C**

Terres de limon peu profond, caillouteuses ou argileuses ou de terres de catégorie B avec certaines difficultés d'irrigation ou de drainage ou terres en pente.

#### **Zone II**

##### **CATÉGORIE A**

Terres de limon profond (sur calcaire ou argile à silex), de bonne fertilité, d'accès facile suffisamment groupées et de dimension permettant une exploitation normale sans nécessité d'irrigation ou de drainage.

##### **CATÉGORIE B**

Terres de limon moins profond, de fertilité satisfaisante avec possibilité d'irrigation ou de drainage, ou terres de catégorie A d'accès plus difficile, dispersées ou de dimension insuffisante.

##### **CATÉGORIE C**

Terres de limon peu profond ou caillouteuses ou terres de catégorie B avec difficulté d'irrigation ou de drainage ou terres en pente.

#### **Zone III**

##### **CATÉGORIE A**

Terres de limon suffisamment profond sur argile à silex, terres argileuses sur craie, de bonne fertilité, d'accès facile suffisamment groupées et de dimension permettant une exploitation normale.

##### **CATÉGORIE B**

Terres d'argile à silex ou de catégorie A moins saines avec possibilité de drainage, ou brûlantes avec possibilité d'irrigation, d'accès plus difficile, dispersées ou de dimension insuffisante ou riveraines de bois.

##### **CATÉGORIE C**

Terres caillouteuses ou de terres de catégorie B très humides difficilement drainables ou brûlantes avec difficulté d'irrigation ou riveraines de bois ou en pente accentuée.

#### **Zone IV**

##### **CATÉGORIE A**

Terres de limon sur argile à silex, terres d'argile siliceuse sur craie ou sur argile à silex, de bonne fertilité, d'accès facile suffisamment groupées et de dimension permettant une exploitation normale.

##### **CATÉGORIE B**

Terres sableuses ou terres d'argile à silex, ou terres de catégorie A d'accès plus difficile, dispersées ou de dimension insuffisante ou riveraines de bois.

##### **CATÉGORIE C**

Terres sans possibilité d'irrigation ou de drainage ou en pente accentuée ou riveraine de bois.